

HANDICAP ET UNIVERSITÉ LILLE 3

20 MARS AU 12 AVRIL 2013



DOSSIER DE PRESSE

Au terme de la manifestation organisée par l'université Lille 3 autour du handicap, vous trouverez ci-après le discours prononcé par la présidente de l'université lors de la signature de la convention entre Lille 3 et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sur la mise en place d'un point d'accueil de premier niveau.

Ce discours rappelle les engagements de l'université envers les personnes en situation de handicap et sa volonté toujours plus affirmée de traiter à tous les niveaux cette problématique (dans les dispositifs d'accueil, par la création d'une unité d'enseignement « Handicitoyen », au travers d'une politique concertée avec tous nos partenaires, dans le cadre de la mobilité internationale).

Lille 3 souhaite à l'avenir pérenniser ce type de manifestation, sous la forme d'une "biennale" handicap, au cours de laquelle seraient proposés des séminaires, des événements culturels et des actions de sensibilisation.

Cellule Communication

Université Lille 3
Domaine universitaire
du Pont-de-Bois · BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : (33) 03 20 41 64 96 / 06 81 58 52 73
Mél. : laurence.demay@univ-lille3.fr

www.univ-lille3.fr

Discours prononcé par Mme Fabienne Blaise, présidente de l'université Lille 3

Notre Mois Handicap entame sa troisième semaine de manifestations scientifiques, culturelles sportives ou plus ludiques sur le handicap et je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui, dans ce cadre, signer une convention avec la maison départementale des personnes handicapées, convention qui fera de notre université, officiellement, un point d'accueil de premier niveau pour les étudiants en situation de handicap.

Cela signifie que Lille 3, en faisant partie du réseau MDPH59, assurera sur son site les missions qui sont celles de la MDPH : accueil, information, accompagnement, conseil aux personnes handicapées et sensibilisation de tous aux handicaps. Notre université s'est déjà engagée depuis plusieurs années dans ces missions, elle a même décidé de faire plus encore en la matière, mais il est important que ces missions soient maintenant officiellement reconnues et encouragées : cela nous engage et cela permettra aussi aux étudiants en situation de handicap de savoir qu'ils font leurs études dans un lieu où l'on saura les aider à construire leurs projets d'études à Lille 3.

J'ai eu l'occasion lors de l'ouverture de ce mois handicap de rappeler notre volonté d'accompagner les étudiants et les personnels en situation de handicap. Cette volonté va de soi dans une université qui entend œuvrer pour l'égalité des chances, la réussite de tous, dans de bonnes conditions de travail et qui a pour objectif d'offrir à chaque étudiant une formation exigeante, dans un environnement propice à l'épanouissement intellectuel, culturel et personnel.

Il va de soi que cet effort que nous faisons pour ne laisser personne au bord du chemin et pour donner à tous les meilleures chances de réussir ne pourrait être satisfaisant s'il ne prenait pas en compte toutes les situations, y compris celle des étudiants en situation de handicap. À ceux-ci, il ne suffit pas de dédier ce « mois handicap », mais ils doivent trouver ici tout au long de l'année des conditions d'études et de vie sur le campus propices à les aider à préparer leur avenir sans que leur environnement leur rappelle à chaque instant que le quotidien est un peu plus difficile pour eux que pour d'autres.

Je rappellerai aujourd'hui quelques actions auxquelles nous nous employons pour réaliser cet objectif.

Il est difficile pour tout étudiant de se familiariser avec l'université et de connaître tous les dispositifs qui sont faits pour l'accompagner. Cette difficulté augmente lorsque l'on est en situation de handicap. Il nous faut donc encourager les étudiants en situation de handicap à poursuivre leurs études en s'appuyant sur les services communs qui sont là pour les aider dans leur parcours : relais handicap, services de la scolarité, Service universitaire d'accueil, d'information et d'orientation, Bureau d'aide à l'insertion professionnelle, service de santé.

- Les actions du Relai Handicap, déjà très attentif et dynamique, vont être développées : actions de sensibilisation, de communication, actions aussi de formation à destination des personnels et des étudiants impliqués dans l'accompagnement des étudiants handicapés.

- Ces actions vont prendre une place concrète dans notre offre de formation. Nous envisageons en effet de créer une unité d'enseignement «Handicitoyen» optionnelle (UE 10) dans le cadre du prochain contrat quinquennal. Il s'agira de former les étudiants de Licence qui souhaitent accompagner les étudiants en situation de handicap au cours de leur cursus universitaire et participer aux actions de sensibilisation et d'information sur le campus et dans les lycées et collèges. Les compétences acquises seront validées dans le cadre de cette unité d'enseignement.

Cellule Communication

Université Lille 3

Tél. : (33) 03 20 41 64 96 / 06 81 58 52 73

Mél. : laurence.demay@univ-lille3.fr

www.univ-lille3.fr

- Le dispositif « référent handicap » va quant à lui être repensé pour renforcer le suivi des étudiants en situation de handicap et les aménagements proposés en lien avec les responsables pédagogiques.
- Nous souhaitons également intensifier les liens avec tous nos partenaires pour mener une politique concertée qui permette des actions d'informations, de formation, d'échanges non seulement avec les structures de l'université, les centres de recherche mais aussi avec les établissements du secondaire et le monde professionnel.

Ainsi, le Service universitaire d'accueil, d'information et d'orientation (notre SUAIO) travaille à la mise en œuvre d'actions spécifiques dans le cadre du Plan Académique de Formation, et réfléchit à la transition lycée-université afin de mettre en place avec ses partenaires académiques (Rectorat, Lycées, centres d'information et d'orientation) une « orientation active » qui garantisse l'intégration future de l'élève-étudiant.

L'orientation est importante, mais la capacité de mettre le futur étudiant en confiance l'est tout autant. L'entrée à l'université est le plus souvent le temps de l'émancipation et, par voie de conséquence, le début d'une vie qui devient plus compliquée. Voler de ses propres ailes n'est simple pour personne, mais ce l'est moins encore lorsqu'on est en situation de handicap et il est important de pouvoir préparer cette nouvelle vie en amont, en association avec les établissements du secondaire.

Ce projet d'orientation et d'insertion devrait se faire avec les autres universités lilloises à partir de la rentrée universitaire prochaine et il sera piloté par Lille 3.

- Une autre action importante, pas encore assez développée, consiste à encourager la mobilité internationale des étudiants handicapés en permettant au service des relations internationales de travailler avec le Relai handicap pour bien préparer les projets de mobilités de ces étudiants.
- Il est important aussi d'accompagner les étudiants handicapés vers l'autonomie en encourageant les échanges avec les étudiants valides, par le biais d'actions culturelles, d'événements sportifs, d'actions de sensibilisation, d'activités au sein de la maison des étudiants en projet, et en engageant un travail de fond avec les associations étudiantes pour encourager les étudiants handicapés à prendre toute leur place dans la vie étudiante.

De ce point de vue, nous devons poursuivre nos efforts pour permettre une meilleure accessibilité des locaux et faire en sorte aussi que le cinéma le Kino puisse être équipé pour être accessible aux étudiants malentendants, sourds, malvoyants et aveugles.

- Enfin, même si le projet est encore à l'état d'ébauche, nous souhaiterions organiser, comme le fait l'université de Lorraine, une biennale handicap, qui pérenniserait ce qui s'est passé cette année, pendant ce mois Handicap. Ce serait un rendez-vous régulier, durant lequel seraient organisés des séminaires, des manifestations culturelles et des actions de sensibilisation, largement ouvertes à tous les publics, et pas seulement aux étudiants et personnels de Lille 3.

Voilà comment se décline notre engagement, et la signature de cette convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées est, je le répète, un moment important pour notre université en ce qu'elle permet de donner encore plus de force et de réalité à cet engagement et nous encourage à poursuivre nos efforts pour accueillir au mieux nos étudiants en situation de handicap.

Les deux autres universités lilloises sont elles aussi concernées par cette convention, ce qui est heureux, puisque nous pourrons ainsi conjuguer nos efforts et nos forces pour assumer au mieux cette mission importante de service public.